

Ceccaldi (Pierre), « Le phénomène des bandes. Manifestation actuelle de la délinquance juvénile », Revue pénitentiaire et de droit pénal, avril-juin 1961, n°50, pp. 9-10 et pp. 20-28





Association pour l'Histoire de l'Education Surveillée et de la Protection Judiciaire des Mineurs 54, rue de Garches 92420 VAUCRESSON Tél. 47 95 98,24

LE PHÉNOMÈNE DES BANDES

manifestation actuelle de la délinquance juvénile

Conférence présentée par M. CECCALDI

Directeur de l'Education Surveillée au Ministère de la Justice devant les membres de l'Union des Sociétés de Patronage de France

MARS 1961

De tout temps, les adolescents se sont réunis en bandes et ont cherché à se distinguer des adultes. Les précédents historiques ne manquent pas, depuis la bataille d'Hernani, et même bien auparavant. Les jeunes fanatiques du « Rock and Roll », qui sévirent à l'Olympia et qui, l'autre soir, cassèrent ampoules et distributeurs automatiques dans le métro à la Porte de Versailles, n'ont rien inventé; ils ne méritent d'ailleurs pas l'appellation de « Blousons Noirs » que la presse leur a aussitôt donnée. Leur excitation était l'hystérie elassique des « Fans » et non de la « Graine de Violence ».

Mais les teddy-boys et blousons noirs eux-mêmes, avec leurs accoutrements caractéristiques, leurs longs cheveux sales et leur panoplie hétéroclite, n'ont fait que s'inspirer dans leur comportement apparent des « Dandies » et « Incroyables », lesquels ont été précédés par d'autres : le Moyen Age avait ses zazous, qui se singularisaient déjà par des particularités vestimentaires.

Pour m'en tenir à mon sujet, qui est l'étude des bandes à activité délinquantielle, je noterai que le phénomène a été observé à différentes époques.

Au xviº siècle, l'Eglise a eu à sévir contre des groupes de jeunes asociaux qui causaient un grand trouble, en les enrôlant dans les milices, jusqu'au jour où Ignace de Loyola fit créer des écoles pour leur donner l'éducation dont ils étaient privés.

Restif de la Bretonne (cité par Pierre Audiat dans le Figaro) rapporte qu'au xviiie siècle des bandes de « Polissons, adolescents effrontés, insolents, déchaînés, narguant les lois humaines et morales, et prenant plaisir à scandaliser les bonnes gens... jouaient des tours aux filles avec indécence »; mais encore, « se faufilaient dans les foules aux côtés des filous et s'initiaient à l'art, délicat mais risqué, de dérober par de furtifs larcins leurs bourses aux promeneurs ».

Au début de ce siècle, vers 1910, des bandes d'adolescents, imitant leurs aînés enrôlés dans des associations de malfaiteurs, et leur empruntant leur langage, définissaient en titres ronflants leur raison sociale : les «Saute-aux-Pattes de la Glacière», les «Chevaliers du Sac», les «Demi-Siphons de Ménilmuche»; leurs membres se singularisaient en portant une coiffure dite « en botte de mouton» : les cheveux très pommadés et relevés sur la nuque, mode qui succédait à l'accroche-cœur et aux rouflaquettes (ce qui, soit dit en passant, montre que le non-conformisme, comme le conformisme, est contingent). Ces jeunes chenapans se livraient aux chapardages et aux violences habituelles; de temps à autres, les bandes rivales se heurtaient, et la querelle se vidait classiquement à coups de poing ou de couteau.

Les caractéristiques des bandes actuelles se retrouvent dans cette esquisse. Mais à la pérennité des formes délinquantielles s'ajoute la dimension du phénomène, son universalité.

Si certains pays ont eu à en subir plus tôt, ou plus gravement, les effets (je citerai en premier les Etats-Unis, mais aussi la Suède, l'Angleterre, l'Allemagne, la Pologne...), aucune région du globe n'en est aujourd'hui indemne. Les pays d'Europe occidentale comme les pays communistes, l'Afrique et l'Asie, les deux Amériques ont leurs bandes. On trouve, dans les documents du IIe Congrès des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants, réuni à Londres en août 1960, et spécialement dans le rapport sur Les formes nouvelles de la délinquance juvénile, présenté par le Dr Wolf Middendorf, une énumération impressionnante de pays. Citons, outre ceux que j'ai déjà nommés : le Danemark et la Norvège, la Finlande, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, la Yougoslavie, la Grèce, la Suisse, Israël, le Ghana, l'Union sud-africaine, le Nigéria, le Canada, l'Argentine, l'Inde, le Viet-Nam, la Thaïlande, les Philippines, le Japon, Formose, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, tous pays qui ont étudié le phénomène... et présenté des rapports. Les autres sont certainement pourvus de bandes, même s'ils l'ignorent, ou veulent l'ignorer, ou ne pas le dire.

Telle est l'ampleur du phénomène à l'échelle du monde, mais ce qui frappe, de surcroît, c'est l'uniformité apparente des troubles, la similitude des formes — qui laisse sous-entendre une identité profonde des causes. Il existe bien des ressemblances entre les « Teddy-Boys » anglais, les « Skunna Folke » suédois, les « Hooligans » polonais, les « Blousons Noirs » français, les « Halbstarken » allemands, les « Bodgies » et « Widgies » australiens, les « Tayo Zoku » japonais... Sans poursuivre cette énumération, j'observerai que l'extension rapide du phénomène est due visiblement à l'action massive des moyens modernes d'information : du cinéma, de la radio et de la télévision, qui, quotidiennement, proposent aux jeunes, à des millions d'exemplaires, des modèles d'identification. L'exemple classique du film La fureur de vivre, l'influence exercée par James Dean sur la jeunesse illustrent cette constatation.

Je voudrais présenter une réflexion sur le phénomène des bandes, en partant d'une étude objective conduite par le Centre de Formation et d'Etudes de l'Education Surveillée, à Vaucresson, au cours des années 1958 à 1960. L'attitude du milieu social peut également favoriser la naissance des bandes. Dès 1927, Thrasher a souligné que le commencement réel d'une bande coïncidait avec les marques d'hostilité du milieu dans lequel elle se développait. Le « sentiment de rejet » fortifie les liaisons interpersonnelles des membres du groupe. Les conduites d'« évitement » de certains adultes ou de certains autres jeunes justifient aux yeux des membres des bandes leur singularité. A cette hostilité, les jeunes répondent par des attitudes agressives et violentes qui suscitent un sentiment de crainte.

Parfois aussi, c'est la personnalité d'un garçon qui va être l'élément déterminant de cette structuration; le leader est en effet le personnage le plus révélateur de la structure de la bande : c'est lui qui dirige, qui conduit les autres. C'est donc l'attitude et le comportement du leader vis-à-vis des autres membres, et vis-à-vis des situations, qui va donner au groupe son unité et son individualité : le leader cristallise l'agressivité du groupe dans une attitude commune d'opposition.

En effet, quel que soit le processus brusque ou lent qui a conduit à favoriser la naissance de la bande et son autonomie par rapport au milieu ambiant, il est à noter que la bande crée un climat de ségrégation sociale : à un certain moment, il n'y a plus que « eux » et « nous ». L'univers de la bande se clôt sur lui-même.

III. - La bande

J'aurais voulu m'arrêter davantage sur la description de la bande, puis de la délinquance en bande, car nous entrons dans la partie criminologique de cet exposé.

A. — DIMENSION DE LA BANDE

Les enquêtes (monographies mises à part) ne permettent pas de dénombrer l'ensemble des membres du groupe, mais simplement ceux qui, à l'occasion du délit, ont été connus des services de police et de gendarmerie. On peut estimer néanmoins que les chiffres fournis ne sont que légèrement inférieurs à la réalité et qu'ils recouvrent, en tout cas, la partie la plus « soudée » du groupe.

Ces réserves faites, il est significatif de remarquer que les chiffres de l'ensemble des enquêtes sont remarquablement concordants.

Le nombre moyen des membres du groupe s'établit à cinq; les groupes de plus de six membres ne représentent que 18 % de l'ensemble; les groupes de plus de dix membres, 7 %. Mais il existe des groupes de plus de quinze et même de plus de vingt membres.

Il existe un certain rapport entre la dimension de la bande et l'infraction:

- les groupes de moins de cinq membres sont le plus souvent les auteurs de vols;
- les groupes importants sont responsables des délits de mœurs, actes de vandalisme, manifestations tapageuses.

B. — AGE DES MEMBRES DE LA BANDE

L'âge moyen des membres des bandes est légèrement supérieur à 16 ans, toutes les enquêtes effectuées sont, sur ce point, d'une convergence remarquable.

Il existe un certain rapport entre l'âge des membres de la bande et la nature des délits :

- les vols simples et les actes de vandalisme étant surtout le fait de bandes rassemblant des enfants d'âge scolaire;
- les vols de véhicules étant le fait de bandes rassemblant des adolescents de 15 à 16 ans;
- les agressions et les délits de mœurs étant surtout commis par les bandes où les jeunes de plus de 17 ans sont en majorité.

Il existe également un rapport entre l'âge des membres de la bande et son degré de structuration: ce sont les bandes qui rassemblent les mineurs les plus âgés qui sont les plus structurées.

La différence des âges à l'intérieur d'une même bande est très variable. Elle s'établit en moyenne à près de trois ans, ce qui est assez élevé.

Il est caractéristique de remarquer que la thèse de Mlle Cas-TAING sur la criminalité à Lille au XVIII^e siècle signale que la délinquance en bande y est le fait de groupes de quatre à cinq garçons, dont l'âge moyen se situe à 16, 17 ans.

C. — PRESENCE DES MAJEURS PENAUX

Deux constatations importantes peuvent être faites à ce sujet :

— le nombre des bandes comportant des majeurs pénaux a augmenté très sensiblement depuis 1954, surtout dans les agglomérations importantes (il a, par exemple, quadruplé dans les villes de plus de 100.000 habitants); — en 1960, la proportion des majeurs pénaux dans les bandes ayant commis des délits s'établit à 20 %.

Mais on sait que la frontière de la majorité pénale est arbitraire : 18 ans ne correspond pas à un étape nette, ni sur le plan biologique, ni sur le plan social. La séparation entre la jeunesse et les débuts de l'âge adulte paraît se situer bien plutôt aux environs de 22-23 ans, au retour du service militaire, alors que le jeune accède seulement à la véritable maturité sociale : autonomie, profession, mariage.

Plus que le nombre des majeurs pénaux, il serait intéressant de connaître le nombre des véritables adultes présents dans les bandes auxquelles participent des mineurs; on saisit tout de suite l'importance de cette constatation dans l'optique d'une étude criminologique du phénomène.

Les premières enquêtes effectuées ne permettaient pas d'opérer la discrimination entre majeurs pénaux et véritables adultes. L'enquête menée en 1960 au contraire a permis d'établir que la participation des hommes majeurs de 21 ans était inférieure à 5 % de l'ensemble, et celle des plus de 25 ans inférieure à 2 %.

De 1954 à 1959, le taux de la délinquance générale des garçons de 18 à 21 ans a augmenté de 88 %. La participation de ces jeunes adultes à l'activité délictuelle des bandes de mineurs reste cependant limitée. Sans doute existe-t-il un certain nombre de bandes composées en majorité de ces jeunes hommes de 18 à 21 ans, et ne comprenant pas de mineurs pénaux. Elles sortent par ce fait même du cadre de nos enquêtes, et des recherches particulières devraient être menées pour connaître leur importance et leurs manifestations. Bien que certains jeunes militants politiques se regroupent parfois en vue d'activités répréhensibles, ces associations d'extrémistes se révèlent peu importantes et très localisées. Des jeunes gens sont rarement poursuivis pour de telles activités. Il faut noter que, pour les groupes asociaux ou délinquants auxquels participent des mineurs de 18 ans, ce genre de préoccupations est très rare et ne se manifeste que par quelques agressions de Nord-Africains, révélant généralement une agressivité plus diffuse que raciale.

Les groupes auxquels participent des mineurs de 18 ans ne sont pas pénétrés par la criminalité de l'adulte : nous nous trouvons donc bien devant un phénomène qui intéresse spécifiquement des jeunes.

D. — PRESENCE DES FILLES DANS LES BANDES

La participation des filles aux activités des bandes délinquantes doit s'étudier au travers de deux séries de constatations, celles relatives :

- au nombre des bandes comportant des filles;
- au nombre de filles appartenant à une bande.

1. — Nombre des bandes comportant des filles

Il est très faible : une sur huit.

La délinquance en bande est donc un phénomène essentiellement masculin.

2. — Nombre de filles appartenant a une bande

Il est très faible également : il n'est que de 5,5 % de l'ensemble, soit une fille pour dix-huit garçons, en moyenne, alors que le décompte de l'activité délinquantielle normale des filles donnait, en 1959, une fille pour dix garçons.

L'activité délinquantielle des filles en groupe est donc presque deux fois moins importante que leur délinquance « normale ».

Ainsi, non seulement il y a un petit nombre de bandes qui comportent la présence de filles, mais celles-ci y sont toujours très peu nombreuses, beaucoup moins nombreuses que les garçons.

Les enquêtes ont permis de faire une constatation qui pose un problème : l'âge moyen des filles est légèrement supérieur à celui des garçons. Le pourcentage des filles majeures de 21 ans est en particulier nettement plus élevé (11 % contre 4 %).

E. — CARACTERISTIQUES SOCIALES DES MEMBRES DES BANDES

1. — SITUATION FAMILIALE

Les dissociations familiales sont nombreuses : 45 %.

Le nombre moyen d'enfants (5,1) est nettement supérieur au nombre moyen des enfants de la famille française (2,4); il est même nettement supérieur au nombre moyen des enfants des familles de délinquants « tout venant » (près de 50 % de familles de plus de six enfants, alors que la proportion s'abaisse à 33 % pour les délinquants « tout venant »).

2. — MILIEU SOCIAL

La majorité des membres des bandes appartient à des milieux modestes, mais non misérables.

3. — LOGEMENT

Le fait caractéristique est l'énorme proportion des jeunes vivant dans les grands ensembles : 21 % dans le département de la Seine, alors que 3,5 % seulement de la population est logé dans ces types d'habitations.

Cette constatation peut être rapprochée du fait que le voisinage est, nous l'avons vu, le facteur essentiel du regroupement. Elle prend toute sa valeur quand on compare la structure d'âge de la population de ces grands ensembles à la structure d'âge de la population générale :

moins de 15 ans ... 50 % contre 26 % de la population générale de 20 à 35 ans 33,5 % » 22,5 % » » » plus de 40 ans ... 5 % » 40 % » »

Il s'agit là des conditions de population dans les H.L.M. récemment édifiés. La pyramide des âges des H.B.M. de construction plus ancienne, où ont été logées des familles nombreuses il y a environ vingt-cinq ans, n'est plus la même aujourd'hui : on y trouve un nombre beaucoup plus important d'adolescents (15-20 ans), et la proportion des enfants de moins de 14 ans est beaucoup moins élevée; la pyramide des âges y est redevenue normale.

Enfin, il convient de noter que la délinquance juvénile semble surtout liée aux conditions de vie très défavorisées de certains quartiers, et particulièrement des quartiers vétustes. Lors des relogements de familles prolétariennes issues de ces vieux quartiers, on voit la délinquance juvénile de l'ancien quartier essaimer vers les nouveaux ensembles où sont transplantées ces familles.

4. — CATÉGORISATION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES MEMBRES DES BANDES

L'enquête extensive (juin-juillet 1960) donne, pour les garçons, la répartition suivante :

37 % en cours de scolarité (dont 21 % à l'école primaire);

19 % en apprentissage;

31 % au travail;

8 % sans emploi;

5 % sans renseignement.

L'énorme majorité des membres des bandes est dans une situation sociale normale.

Les membres d'une même bande appartiennent en général à des catégories sociales similaires. Cette homogénéité est un facteur de cohésion.

5. — NIVEAU SCOLAIRE

Il est rigoureusement comparable à celui de la population française d'âge correspondant.

6. — Loisirs

Les membres des bandes lisent moins, pratiquent moins les sports que l'ensemble des jeunes d'âge correspondant. Par contre, ils vont plus souvent au cinéma (8 fois par mois contre 3 fois).

F. - STRUCTURE DES BANDES

La société restreinte que constitue un groupe de délinquants ne comporte pas de structure a priori. Mais, une fois le groupe formé, la structure apparaît, se renforce et évolue en fonction d'un processus dialectique : la structure s'affirme par les actes, les actes renforcent la structure.

1. — NIVEAU DE STRUCTURATION DES GROUPES ÉTUDIÉS

Les groupes véritablement structurés en bandes organisées sont en petit nombre. La moyenne des différentes enquêtes donne en effet :

- de 40 à 45 % de rassemblements fortuits;
- de 45 à 50 % de groupes semi-permanents;
- moins de 10 % de bandes organisées et permanentes.

Il est rare de rencontrer des bandes structurées dont les membres ont un âge moyen inférieur à 14 ans.

2. — Présence d'un chef

Toutes les bandes structurées ont un chef, mais également quelques groupes semi-permanents : il peut s'agir alors d'un chef occasionnel et non d'un véritable leader. En comparant les résultats des différentes enquêtes, on peut estimer que :

- il y a présence d'un chef sans charge dans 30 % des cas;
- il y a présence d'un véritable leader dans 20 % des cas.

L'origine de l'autorité du chef tient à l'expérience, au prestige personnel, aux qualités intellectuelles, plus rarement à sa force physique, beaucoup plus rarement encore à l'âge.

3. — FONCTIONS DU CHEF

C'est essentiellement un « meneur ». Ce n'est pas le chef autoritaire, qui impose brutalement une autorité que l'on ne discute pas. Le plus souvent, la structure des groupes est semi-démocratique. Le chef « représente » le groupe, condense ses aspirations. Il est celui qui sent, conçoit et organise, conformément à ces aspirations.

Le chef a souvent un passé délictuel.

4. — Les autres « rôles » dans les bandes structurées

Ils sont variables. Le coleader, le « second », est assez rarement signalé. Des rôles spécialisés sont tenus par les membres de la bande en fonction de leurs spécialités : on trouve ainsi des fournisseurs de fausses-clés, des chauffeurs, des ravitailleurs en essence.

5. — Les sous-groupes

Lorsque les bandes sont importantes, on y trouve parfois des sous-groupes, animés par des leaders secondaires, aux agissements spécialisés : par exemple, une bande parisienne comprenait trente membres stables et quinze comparses; à l'exception de quelques agressions auxquelles la totalité avait participé, la majorité des activités de la bande était le fait de sous-groupes.

G. - ORGANISATION FONCTIONNELLE DU GROUPE

1. — Siège

En général, les groupes de jeunes n'ont pas de « siège social » déterminé : les réunions ont lieu dans la rue, dans les escaliers ou sur le trottoir des H.L.M., sur une place, etc., en fonction des rencontres de la vie normale.

Quelques bandes ont néanmoins des lieux précis de rencontres : c'est, dans la majorité des cas, un café ou une salle de jeux. L'une d'elles, par exemple, spécialisée dans le vol des véhicules, se réunit dans l'arrière-salle d'un café, pourvue de deux sorties; elle dispose par ailleurs d'un abri antiaérien désaffecté.

2. — Modalités des rencontres

Le rythme des rencontres est très variable : 15 % seulement des bandes ont un rythme régulier.

Dans la plupart des cas, les réunions ont lieu plusieurs fois par semaine; parfois quotidiennement, lorsqu'elles sont liées, par exemple, à la sortie d'un établissement scolaire.

En fait, c'est bien le rythme de participation à la vie sociale normale (sortie d'école, d'usine, moyens de transport, séance de cinéma, etc.) qui, dans la majorité des cas, détermine les modalités de ces regroupements.

3. — MOYENS DE LOCOMOTION

La proportion des jeunes possédant un moyen de transport personnel est élevée; on en compte jusqu'à 66 % dans la région parisienne, dont 40 % disposent d'engins motorisés.

Les véhicules volés sont, par surcroît, très largement utilisés.

Ce fait explique la mobilité des bandes de jeunes, spécialement en fin de semaine.

4. — ARMEMENT

Les jeunes utilisent rarement des armes par nature (revolvers, couteaux à cran d'arrêt, etc.) qui, de plus, ne sont portées qu'occasionnellement et sont parfois stockées au siège de la bande.

Ils utilisent plus souvent des armes par destination (chaînes de bicyclette, tuyaux, manches d'outils, ceinturons, etc.).

Au total, la présence d'armes de l'une ou l'autre catégorie est relevée dans moins d'une bande sur trois.

5. — Préparation du délit

Les délits en bande sont le plus souvent préparés (en moyenne dans 55 % des cas). Mais cette préparation est rarement sérieuse : le délit est simplement prévu à l'avance, mais il se déroule sans que le détail en ait été organisé.

On relève quelques exceptions, notamment celle d'une bande spécialisée dans les agressions contre pédérastes et celle d'une autre bande pratiquant le vol dans les grands magasins.

Il est bien évident que les délits les mieux « préparés » sont le fait des bandes les mieux organisées et structurées.

6. — PARTAGE DU BUTIN

Lorsqu'il y a vol, le partage se fait exceptionnellement selon des règles précises; il a lieu le plus souvent dans un esprit démocratique, voire même communautaire. Les jeunes ne se livrent que très rarement à des trafics d'objets volés. Parfois même ces objets ne sont pas partagés entre les membres du groupe et vont simplement enrichir le « trésor » de la bande.

H. — ACTIVITES NON DELICTUELLES

Le délit n'est, la plupart du temps, qu'un élément accessoire à la vie du groupe.

L'essentiel des activités de celui-ci est socialement normal. Il consiste en la recherche de loisirs collectifs : bal, fête foraine, promenade en voiture, etc.

Mais il faut noter que la frontière entre activité normale et activité délictuelle est floue : tel le cas de cette bande qui organise jeudis et dimanches des surprises-parties, d'abord correctes, puis qui évoluent rapidement en attentat à la pudeur.

IV. — La délinquance en bande A. — DESCRIPTION DES INFRACTIONS

1. — NATURE

Il n'existe pas de différence vraiment significative entre la nature des infractions commises en bandes et la nature des infractions commises par le jeune délinquant « tout venant ».

		DĚLITS EN BANDE	DĚLINQUANCE GÉNÉRALE
		*/•	•/.
Délits contre les biens	200	78	72
Délits contre les personnes	 	8	14
Délits contre les mœurs	 	4	6
Divers	 	10	8